



FICHE PRATIQUE EN FALC (Facile A Lire et à Comprendre)

LE SURENDETTEMENT

J'ai des difficultés financières

J'ai des **dettes**

Avoir des **dettes** c'est être incapable de payer ses factures



Je suis en situation de surendettement quand :

- j'ai des dettes et
- chaque mois j'ai encore plus de dettes



Je peux avoir des dettes et des difficultés financières même si :

- j'ai un travail
- j'ai des **ressources**
des **ressources** c'est par exemple
des aides financières ou une pension
- j'ai un accompagnement
- je suis dans cette situation sans le faire exprès



➤ Mes aides

Je peux avoir de l'aide :

- je peux aller au **CCAS** de ma Mairie
Le **CCAS** c'est le **C**entre **C**ommunal d'**A**ctions **S**ociales
- je peux aller au **PCB**
Le **PCB** ça veut dire le **P**oint **C**onseil **B**udget



Pour avoir des informations sur le PCB :

- je vais sur l'appareil photo de mon téléphone
- je vise le QR code 
- un lien internet apparaîtra :



<https://www.youtube.com/watch?v=mt2MpfW1A5I>

- je clique sur le lien internet



Pour trouver un PCB près de chez moi :

- je vais sur l'appareil photo de mon téléphone
- je vise le QR code 
- un lien internet apparaîtra :



<https://solidarites.gouv.fr/point-conseil-budget-pcb#anchor-navigation-932>

- je clique sur le lien internet



- je peux remplir un **dossier de surendettement**



Un **dossier de surendettement** m'aide à trouver une solution pour :

- rembourser mes dettes
- payer une partie de certaines dettes
- annuler une partie de mes dettes



➤ Les démarches pour mon dossier de surendettement



Faire un dossier de surendettement est une démarche gratuite



La demande se fait sur un document officiel

Ce document officiel s'appelle un **CERFA**



CERFA ça veut dire :

Centre d'**E**nregistrement et de **R**évision des **F**ormulaires **A**ministratifs

Pour avoir le CERFA de surendettement :

- J'appelle le 3414
- je prends rendez-vous à la Banque de France de mon département
- je télécharge le CERFA sur le site internet de la Banque de France :
 - je vais sur l'appareil photo de mon téléphone
 - je vise le QR code
 - un lien internet apparaîtra :



https://www.banque-france.fr/system/files/2025-06/Formulaire_de_declaration_de_surendettement.pdf

- je clique sur le lien internet
- la page s'ouvre automatiquement sur le CERFA
- je peux imprimer le CERFA



➤ Les règles pour remplir mon dossier de surendettement



Je suis sous **mesure de protection juridique**

Une **mesure de protection juridique** permet de protéger un adulte avec un handicap



Une mesure de protection est une décision prise par un juge

Le juge s'appelle le juge des contentieux de la protection ou le juge des tutelles



Une mesure de protection peut être :

- une sauvegarde de justice
- une habilitation familiale
- une curatelle
- une tutelle



Le juge est le seul à décider de la meilleure mesure de protection pour moi



Les règles pour remplir mon dossier de surendettement sont :

- je suis sous sauvegarde de justice

Je remplis seul mon dossier



- je suis sous habilitation familiale avec assistance

Je remplis mon dossier avec la personne de ma famille qui m'aide



- je suis sous habilitation familiale avec représentation

La personne de ma famille qui me représente remplit mon dossier



- je suis sous curatelle

Je remplis mon dossier avec mon curateur



- je suis sous tutelle

Mon tuteur remplit mon dossier



Je dois mettre aussi avec le CERFA tous les documents demandés pour compléter mon dossier de surendettement



Je peux demander de l'aide à une personne différente de ma mesure de protection juridique



Dans ce cas :

→ cette personne doit demander l'autorisation du juge pour m'aider à remplir mon dossier de surendettement



➤ Le dépôt de mon dossier de surendettement



Il y a 2 possibilités pour déposer mon dossier de surendettement :

- je dépose mon dossier complet à l'accueil de la Banque de France de mon département
 - j'envoie mon dossier par courrier à la Banque de France
- L'adresse est :



→ Banque de France
Surendettement TSA 41217
675035 Paris CEDEX 01



La loi interdit de déposer mon dossier par internet car je suis sous mesure de protection juridique



Je reçois une attestation 2 jours après avoir déposé ou envoyé mon dossier



L'attestation est un document



L'attestation c'est la preuve d'avoir déposé mon dossier de surendettement



➤ La décision de la commission de surendettement

La commission de surendettement est un groupe de personnes



Ces personnes sont :

- des professionnels du **droit**

Le **droit** c'est les lois et la justice



- des professionnels des **finances**

Les **finances** sont par exemple les règles et les devoirs sur les prêts ou les remboursements d'argent



La commission étudie ma situation financière

La commission de surendettement de la Banque de France
a 3 mois pour donner son avis sur ma situation financière



Si la commission décide de refuser mon dossier

→ ça s'appelle un dossier irrecevable



Je peux refuser la décision prise par la commission

Je fais une lettre pour expliquer mon refus



Ma lettre de refus doit être :



- déposée à l'accueil de la Banque de France ou
- envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception
à la Banque de France



ATTENTION



J'ai 15 jours pour déclarer à la Banque de France
mon refus de la décision



Si la commission décide d'accepter mon dossier

→ ça s'appelle un dossier recevable



Cela veut dire :

- je continue de payer mes dettes alimentaires ou mes dettes de logement



Attention : la date pour une **expulsion** est maintenue

Une **expulsion** c'est la loi m'oblige à quitter mon logement



- les **saisies** d'argent s'arrêtent

Une **saisie** est une action décidée par la loi

Cette action est de prélever de l'argent sur le compte bancaire d'une personne pour payer une ou des dettes



J'arrête de payer :

- mes factures d'énergie comme par exemple l'eau, l'électricité ou le gaz
- ma voiture
- mes prêts à la banque



- les banques arrêtent de me faire payer des **frais de rejet**

Les **frais de rejet** sont des frais bancaires



- c'est impossible pour moi de vendre mes biens sans autorisation du juge des tutelles



- mon **APL** est versée directement à mon propriétaire

L'**APL** c'est l'**A**llocation **P**ersonnalisée au **L**ogement



➤ Des solutions pour m'aider

J'ai encore un peu d'argent



La commission me propose un planning de remboursement de mes dettes sur une période de 8 ans maximum



C'est une solution pour :

- étaler le remboursement de mes dettes
- améliorer ma situation financière



J'ai peu d'argent



La commission me propose une **PRP**

Une **PRP** c'est une **P**rocédure de **R**établissement **P**ersonnel



Cette procédure permet d'effacer des dettes

ATTENTION



La Procédure de Rétablissement Personnel efface seulement une partie de mes dettes



Je dois par exemple continuer à rembourser :



- mes pensions alimentaires
- mes contraventions de police comme par exemple mes amendes
 - pour excès de vitesse
 - de mauvais stationnement
- mes dettes suite à une condamnation judiciaire
- mes dettes payées par une autre personne



➤ Mon dossier est validé par la Banque de France



Quand mon dossier de surendettement est validé
par la commission de la banque de France

j'ai le droit de garder :

- mon compte bancaire ouvert

La loi interdit à une banque de fermer un compte bancaire
à cause d'un surendettement



- un peu d'argent pour vivre chaque mois

Cet argent s'appelle le reste à vivre



➤ Les aides et contacts

J'ai un problème ou je veux des informations

Je contacte la Banque de France



- je me rends à l'accueil de la Banque de France
de mon département



- je vais sur le site de la Banque de France

Pour aller sur le site de la Banque de France :

- Je vais sur l'appareil photo de mon téléphone

- Je vise le QR code



- Un lien internet apparaîtra

www.banque-france.fr

- Je clique sur le lien internet



- je peux aussi contacter **l'ISTF**

l'ISTF c'est l'**I**nformation et **S**outien aux **T**uteurs **F**amiliaux

j'appelle le numéro gratuit au :

→ 08 06 80 20 20



La DREETS remercie les personnes de l'ESAT Malécot de Lille Fives

Elles ont participé activement à la rédaction de ce document FALC

« © Logo européen du Facile-à-Lire : Inclusion Europe.
Plus d'information sur www.inclusion-europe.org »



Ce support a été créé en FALC grâce au partenariat de :

